

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17.06.2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le dix sept juin deux mille onze à 18 heures 30, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur ROBIC, Maire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour :

PRÉSENTS : Mrs ROBIC, SERAZIN, LE COTILLEC, LAVACHERIE Mmes AUDIC F, AUDIC-VINET R, Mrs DELCROIX, DUSSAUD, FRANCOIS-RIO, PASCOT, QUINTIN,

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme ESCATS à Mr LE COTILLEC, Mme de ST SAUVEUR à Mr SERAZIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme AUDIC F.

ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31.05.2011

Mr SERAZIN fait une remarque sur le compte rendu de la séance du 31.5.2011 concernant le sujet sur le principe de création d'une association dont la mission serait de préparer et de porter le dossier de candidature au classement UNESCO des monuments mégalithiques du Sud Morbihan.

Après avoir pris en considération la remarque, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 31.5.2011.

ADMINISTRATION GENERALE

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Mr le Maire de la Commune de SAINT PHILIBERT informe que par courrier du 20.5.2011 reçu le 25.05.2011, Mr le Préfet a adressé le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour recueillir l'avis du conseil municipal, conformément aux termes du paragraphe IV de l'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16.12.2010 de réforme des collectivités territoriales.

Dans la mesure où notre commune est concernée par :

- . le rattachement des communes isolées de HOUAT, HOEDIC, QUIBERON et SAINT PIERRE QUIBERON à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- . et la fusion de la Communauté de Communes des Trois Rivières dont elle est membre avec la Communauté de Communes « Auray Communauté », la Communauté de Communes de la Ria d'Étel, la Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes ;

il appartient au conseil de se prononcer sur la modification envisagée dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Il est précisé qu'il convient de se prononcer dans un délai de 3 mois, à compter de la notification du projet de schéma. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

A l'issue de ce délai, le projet de schéma, ainsi que l'ensemble des avis recueillis seront transmis pour avis à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) qui, à compter de cette transmission, disposera d'un délai de 4 mois pour se prononcer.

Les propositions de modification du projet de schéma, conformes aux dispositions législatives, adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres, seront intégrées dans le projet de schéma.

Mr le Maire présente les propositions de modification qui concerne la collectivité.

Après discussion, le conseil municipal délibère.

Par un vote, 6 CONTRE, 5 ABSTENTIONS et 2 POUR, il donne un avis défavorable aux propositions suivantes :

. la proposition n° 3 :

Rattachement de HOUAT, HOEDIC, QUIBERON et SAINT PIERRE QUIBERON à la Communauté de Communes qui sera issue de la fusion d'Auray Communauté, de la CC des Trois Rivières, de la CC de la Côte des Mégalithes et de la CC de la Ria d'Étel

. la proposition n°5 :

PAYS D'AURAY : création d'une Communauté de Communes à 24 membres par la fusion d'Auray Communauté, de la CC des Trois Rivières, de la CC de la Côte des Mégalithes et de la CC de la Ria d'Étel et maintien de la CC de Belle-Ile-en-Mer.

Le Conseil Municipal charge Mr Le Maire de transmettre la présente délibération au Préfet.

ADMINISTRATION GENERALE
AVIS SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION
DES EAUX USEES A PLOUHARNEL

Une procédure d'enquête publique au titre des articles L.214-1 à L.214-8 du code de l'environnement est engagée pour la création d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées à PLOUHARNEL.

Un dossier Loi sur l'eau ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en Mairie de PLOUHARNEL du 16.6.2011 au 18.07.2011 afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Les conseils municipaux des communes de BELZ, CARNAC, CRAC'H, ERDEVEN, ETEL, PLOUHARNEL, LA TRINITE SUR MER, SAINT PHILIBERT concernés par l'opération sont appelés à donner leur avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête ou au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

A l'issue de cet exposé, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, donnent un avis favorable au projet de création d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées à PLOUHARNEL.

ADMINISTRATION GENERALE
DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DES KORRIGANS

Le Syndicat Intercommunal du Collège des Korrigans de CARNAC, par délibération en date du 30.03.2011 a pris acte du fait que le SIVU n'avait plus d'objet et qu'il y avait lieu de la dissoudre de plein droit.

De ce fait, le SIVU a :

- . demandé au représentant de l'Etat de prononcer la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège des Korrigans,
- . décidé de répartir les excédents de clôture constatés au compte administratif 2010 entre les 4 communes membres, proportionnellement au nombre de leurs élèves respectifs inscrits au collège Les Korrigans à la rentrée 2010-2011.

L'excédent global de fonctionnement est de 451.93 €

L'excédent d'investissement est de 17 204.03 € ; soit un total de 17 655.96 €.

Soit pour chaque Commune :

	Elèves	Excédent Fonctionnement	Excédent Investissement	Répartition en %
. CARNAC :	92	206.85 €	7 874.48 €	45.77 %
. LA TRINITE/MER	36	80.94 €	3 081.32 €	17.91 %
. PLOUHARNEL	43	96.69 €	3 680.46 €	21.39 %
. ST PHILIBERT	30	67.45 €	2 567.77 €	14.93 %
	-----	-----	-----	-----
	201	451.93 €	17 204.03 €	100.00 %

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la répartition des résultats entre les communes de Carnac, La Trinité sur Mer, Plouharnel et Saint Philibert tel que désigné ci-dessus et valide la reprise dans notre budget communal des excédents qui reviennent à notre collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 25.

Le Maire,
Didier ROBIC